

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2020 – 18H30**  
**Procès-verbal**

Date de la convocation et d'affichage : 15 juillet 2020.

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz, se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été transmise par Mme la Maire le 15 juillet 2020, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Présidente** : Madame la Maire

**Secrétaire de séance** : Jean-Marc GUYON

**Étaient présents** : Anne LE FLOCH, Pierre-Yves LE TORTOREC, Élisabeth CORMAULT, Jean-Marc GUYON, Brigitte PATARD, Loïc JEZEQUELOU, Arlette HIVERT, Yann BURLLOT, Nelly MONTOIR, Éric LEBRUMENT, Hervé HUARD, Éric MÉNARD, Jacqueline AUBRÉE, Natacha BLANC, Grégory CRESPIN, Christèle GASTÉ, Fabrice CERTENAIS.

**Procurations** : Patrick L'HOURS a donné pouvoir à Élisabeth CORMAULT, Soizik CHAMPALAUNE a donné procuration à Nelly MONTOIR, Fanny LE GOUGUEC a donné procuration à Hervé HUARD, Anne GAPIHAN a donné pouvoir à Anne LE FLOCH, Sophie MADEC LAGRANGE a donné procuration à Brigitte PATARD, Cyril DURAND a donné procuration à Éric MÉNARD, Anaïs MAURIN a donné procuration à Jean-Marc GUYON, Jean-François GIFFARD a donné pouvoir à Christèle GASTÉ.

**Absents** : François PINSAULT, Guy LE BOURHIS.

**Délégation du Maire - Décision d'intention d'aliéner – Non-préemptions**

**Rapporteur** : Mme la Maire

N° rue	Adresse du terrain concerné	Section	N° section	Répondu le
4	La Besneraie	AC	72p	13/07/2020
1	La Besneraie	AC	72p	13/07/2020
6	La Besneraie	AC	72p	13/07/2020
	ZA de la Brosse	AK	118, 119, 120, 122, 144, 145	13/07/2020
22	Rue de la Métairie	AE	51	13/07/2020
32	Route de Saint Malo	AK	35	13/07/2020
7	Rue de la Souchette	AD	206	13/07/2020
29	Courtil du Bourgenoux	AC	310	13/07/2020
	ZAC de la Besneraie	AC	322, 323, 324, 325, 326	13/07/2020
16	Mail de la Viennois	AI	72	13/07/2020
23	Rue du Tacot	AC	111	13/07/2020

**Le conseil municipal a pris acte.**

**Information sur la délégation du Maire - Concession de cimetière**

**Rapporteur** : Mme la Maire

N° d'acte	Date de l'acte	Emplacement	Durée	Nature
487	06/07/2020	F1	30	caveau

**Le conseil municipal a pris acte.**

**2020-27 Droit à la formation des élus**

**Rapporteur** : Mme la Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2123-12 et suivants relatifs au droit à la formation des membres du conseil municipal,

Les élus locaux bénéficient d'un droit à la formation.

En ce sens, l'article L. 2123-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que, pour pouvoir exercer au mieux leur mandat, les élus municipaux ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions.

Il appartient au conseil municipal de définir les modalités d'application du droit à la formation : ainsi, l'assemblée municipale doit, dans les trois mois suivant son renouvellement, délibérer sur l'exercice de ce droit et déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

La mise en œuvre de ce droit se traduit désormais par l'organisation obligatoire d'une formation pour les élus ayant reçu délégation durant la 1<sup>ère</sup> année du mandat au sein des communes de 3 500 habitants et plus. Cette disposition est devenue effective lors du renouvellement des conseils municipaux, cette année.

Il est rappelé que les frais de formation des élus constituent une dépense obligatoire pour la commune. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune. Le montant réel ne peut lui excéder 20% du même montant.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Par ailleurs, la loi du 31 mars 2015, portant sur le statut de l' élu, a créé un droit individuel à la formation pour certains élus locaux (dispositif opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017). A ce titre, les conseillers municipaux bénéficient, chaque année, d'un DIF d'une durée de 20 heures par année pleine de mandat. Une note de l'association des Maires de France (AMF) est annexée à la présente délibération, détaillant les formations éligibles et les modalités de mise en œuvre de ce droit individuel à la formation des élus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de prendre acte** des obligations en matière de formation des conseillers municipaux,
- **de s'engager** à la mise en œuvre de ces dispositions,
- **de prendre acte** des droits des conseillers municipaux et notamment du droit individuel à la formation et d'accompagner les élus désireux dans ces démarches,
- **d'inscrire** dans le budget primitif 2020, une enveloppe de 15 000€ dédiée à la formation des élus, représentant environ 15% du budget affecté aux indemnités des élus.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2020-28 Mise à jour du tableau des emplois**

**Rapporteur : Pierre-Yves Le Tortorec**

Il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois afin de permettre la mise en œuvre de la politique de ressources humaines :

- La nomination stagiaire d'un agent des services administratifs.

Il convient de préciser que certains de ces mouvements ne nécessitent pas de mise à jour du tableau des emplois considérant l'existence d'emploi vacants (2 nominations envisagées sur des emplois de catégorie C).

Emplois à supprimer				Emplois à créer		
Cat.	Date de suppression du poste	Grade de l'agent	Durée du poste	Date de création du poste	Grade de l'agent	Durée du poste
<b>Fillière administrative</b>						
C				01/08/2020	Adjoint administratif	35h

Le tableau des emplois est mis à jour en conséquence. Chaque emploi sera pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire et à défaut il pourra être occupé par un contractuel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de mettre à jour** le tableau des emplois.

**Adopté à la majorité : 23 pour, 2 abstentions (Jean-François GIFFARD, Christèle GASTÉ).**

**2020-29 Dénomination impasse – Lotissement « Domaine du Clos de la Hêche »****Rapporteur : Pierre-Yves Le Tortorec**

Par arrêté en date du 13/12/2018, la commune de La Chapelle des Fougeretz a accordé aux consorts Hamon un permis d'aménager ayant pour objet la création d'un lotissement de 6 lots. Les travaux de viabilisation sont terminés et il convient de dénommer la voie.

Vu la Commission Aménagement du 15 mai 2020,



Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de dénommer** la voie de desserte nouvellement créée comme suit : Impasse du Clos de la Hêche, d'une longueur de 47ml.

**Adopté à l'unanimité.**

**2020-30 Avenant n°1 - Convention mise en réserve n°10.1018 de la propriété située 3 place Eugène Choux****Rapporteur : Jean-Marc Guyon**

Dans le cadre du Programme d'Action Foncière, Rennes Métropole a acquis suite à la préemption notifiée par arrêté n°A09.150 pour le compte de la commune, la propriété suivante :

- En 2009 : propriété bâtie (lots 2/3/4/6/7), au 3 place Eugène Choux, cadastrée section AE 387, pour une superficie de 520 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition a fait l'objet d'une convention de mise en réserve signée entre Rennes Métropole et la commune (n°10.1018) avec pour objet la réalisation d'une opération de réserve foncière pour permettre le renouvellement urbain en centre-bourg. La convention est arrivée à son terme le 29 février 2020.

Ce secteur a fait partie de l'étude de l'urbaniste François Minier portant sur la densification du centre bourg. Toutefois, le secteur dans lequel se situe cette parcelle n'est pas entré en phase opérationnelle. A ce titre, la commune a sollicité une prolongation de la convention pour une durée de 5 ans, portant la durée totale du portage à 15 ans.

Vu l'avis favorable du Groupe Travail Foncier de Rennes Métropole en date du 13/11/2019,

Vu la Commission Aménagement du 15 mai 2020,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention n°10.108
- **d'autoriser** Mme la Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

**Adopté à la majorité : 21 pour, 4 abstentions (Jacqueline AUBRÉE, Natacha BLANC, Grégory CRESPIN, Fabrice CERTENAIS).**

**2020-31 Subventions aux associations communales****Rapporteur : Élisabeth Cormault**

Les associations locales qui ont recours à des salariés ont bénéficié, en l'absence de vote du budget 2020, de 70% de leur subvention 2019 lors du conseil municipal du 17 juin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'en faire de même pour les autres associations locales, conformément au tableau ci-dessous :

Associations	Subvention 2019	70%
ACCA Chasse	280	196
ACSL Volley	150	105
ACSL Tennis de table	450	315
Aide travail scolaire	250	175
Amapoêle	0	
Bâtons dynamiques	100	70
Comité des Fêtes	2 000	1 000€ sur l'année 2020
Copains/Copines	300	210
Colchic 21	0	
Cyclo Club	350	245
Échappée des Fougeretz	100	70
Equipage Matelon	100	70
Kalchreuth	1 850	1 295
La Cordée	0	
Tennis Club	2 700	1 890
Ty Time	850	595
UNC anciens combattants	500	350
<b>TOTAL</b>	<b>9 980</b>	<b>6 586</b>

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2020-32 Subvention 2020 à l'amicale du personnel communal**

**Rapporteur : Elisabeth Cormault**

L'Amicale du personnel communal a été créée pour fédérer les agents communaux autour de manifestations en dehors de leur temps de travail et comprenait 40 adhérents au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Afin de lui permettre de participer à divers événements familiaux, l'amicale du personnel communal sollicite une subvention de 2 000€ au titre de l'année 2020.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accorder** une subvention d'un montant de 2000€ à l'Amicale du personnel communal au titre de l'année 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2020-33 Tarifs communaux péri et extra scolaires à compter du 1er septembre 2020**

**Rapporteur : Brigitte Patard**

Vu les différentes tranches de revenu fixées par le CCAS pour l'attribution des aides :

Quotient CAF	Tranche
De 0 à 450 €	1
De 451 à 800 €	2
De 801 à 1150 €	3
De 1151 à 1450 €	4
Supérieur à 1451 €	5
Hors Commune	6

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de maintenir** les tarifs des services enfance jeunesse 2019/2020 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour l'année scolaire 2020/2021 comme suit :

Tranche	Repas	ALSH demi-journée CAF/MSA	ALSH demi-journée Non CAF/MSA	Adhésion annuelle pré-ados	Veillée	ALSH périscolaire Goûter jusqu'à 17h	ALSH périscolaire Le ¼ d'heure 7h30 à 8h20/8h25 17h00 à 18h45
1	2.08 €	2.49 €	4.73 €	12.50 €	3.36 €	0.51 €	0.17 €
2	2.44 €	2.95 €	5.19 €	14.50 €	3.92 €	0.56 €	0.19 €
3	3.31 €	3.97 €	6.21 €	19.50 €	5.19 €	0.71 €	0.24 €
4	4.02 €	4.88 €	7.12 €	24.00 €	6.56 €	0.86 €	0.29 €
5	4.58 €	5.90 €	8.14 €	29.00 €	7.18 €	1.01 €	0.34 €
6	6.92 €	11.35 €	13.59 €	55.50 €	10.13 €	1.98 €	0.62 €

Autres tarifs :

<b>Repas adulte - Commune</b>	5.00€
<b>Repas adulte - Hors Commune</b>	6.92€
<b>Panier repas - fourni par la famille</b>	1.50€
<b>Adhésion annuelle ado</b>	5.00€
<b>Pénalité de retard ALSH</b>	1 minute de retard sera facturée 2 quarts d'heure
<b>Inscription tardive repas - Inscription J-2 et J-1</b>	Majoration d'1€
<b>Inscription tardive repas - Le jour même</b>	Majoration d'2€
<b>Inscription tardive ASLH</b>	Majoration d'1€ la demi-journée

**Adopté à l'unanimité.**

**2020-34 Renouvellement de la convention du dispositif SORTIR : avenant de reconduction de la convention avec l'APRAS pour une année**

**Rapporteur : Mme la Maire**

Pour mémoire, le dispositif SORTIR a été initié dans le cadre de la politique de la ville. C'est un outil d'animation du vivre ensemble, conçu pour rompre l'isolement et renforcer le lien social en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des publics qui en sont les plus éloignés.

L'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale gère, anime et coordonne le dispositif. Une convention ayant pour objectif d'offrir un cadre de coopération et d'interventions communes ou concertées a été mise en place en 2014. Elle fixe le cadre de la coopération, la méthodologie et le déroulé de l'expérimentation, les modalités financières et les engagements des différentes parties.

Pour 2019, la participation communale est de 2 124.20 € et le budget prévisionnel 2020 établi par l'APRAS évalue notre participation à 4 000 €. Cette participation est versée par le CCAS de la Chapelle des Fougeretz.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de renouveler** le principe de cet avenant pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- **d'autoriser** Mme la Maire à signer l'avenant de reconduction de la convention.

**Adopté à l'unanimité.**

### **2020-35 Abattement Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)**

**Rapporteur : Loïc Jézéquelou**

Considérant le contexte de l'épidémie de Covid-19, une nouvelle ordonnance portant diverses mesures d'adaptation a été publiée au Journal officiel du 23 avril 2020. Ce texte adapte le régime de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), permettant exceptionnellement aux collectivités concernées d'adopter un abattement compris entre 10% et 100%.

Considérant les demandes de diverses entreprises chapelloises pour un abattement de la TLPE,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de retenir** un abattement de 50 % de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2020 afin de soutenir l'activité économique des entreprises chapelloises.

**Adopté à l'unanimité.**

### **2020-36 Débat d'orientations budgétaires 2020**

**Rapporteur : Loïc Jézéquelou**

Conformément à l'article L 231 2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, en temps normal la maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relatives aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 prévoit qu'un report de la date limite d'adoption du budget primitif 2020 au 31 juillet 2020 s'applique. En conséquence, cette ordonnance prévoit :

- la suppression, pour l'exercice 2020, des délais maximums entre la date du débat d'orientations budgétaires et celle du vote du budget primitif,
- exceptionnellement, en 2020, le débat d'orientations budgétaires peut avoir lieu lors de la séance d'adoption du budget primitif (préalablement à son adoption).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver** la tenue du débat d'orientation budgétaire.

**Adopté à l'unanimité.**

### **2020-37 Budget primitif 2020 - ZA Du Haut Danté**

**Rapporteur : Loïc Jézéquelou**

Vu les articles L 2312 – 1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le report de la date limite d'adoption des budgets primitifs au 31 juillet 2020 prévue l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 et ses conséquences sur les modalités de tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant le débat d'orientation budgétaire présenté lors de cette même séance,

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, je sou mets à votre approbation le projet du budget primitif 2020 de la commune, arrêté aux montants suivants :

<b>LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - 35 - Budget ZA DANTE</b>	<b>BP 2020</b>
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	16 400,00	0,00	25 275,00		25 275,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
05	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	5,00		5,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>16 405,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 280,00</b>		<b>25 280,00</b>
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>16 405,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 280,00</b>		<b>25 280,00</b>
023	Virements à la section d'investissement (5)	158 499,97		131 710,79		131 710,79
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (	591 735,58		802 447,16		802 447,16
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	5,00		5,00		5,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>750 240,55</b>		<b>934 162,95</b>		<b>934 162,95</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>766 645,55</b>	<b>0,00</b>	<b>959 442,95</b>		<b>959 442,95</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>959 442,95</b>
--	-------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	130 000,00	0,00	310 000,00		310 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 000,00</b>		<b>310 000,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 000,00</b>		<b>310 000,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (	473 444,81		486 241,94		486 241,94
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	5,00		5,00		5,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>473 449,81</b>		<b>486 246,94</b>		<b>486 246,94</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>603 449,81</b>	<b>0,00</b>	<b>796 246,94</b>		<b>796 246,94</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>163 196,01</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>959 442,95</b>
--	-------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>
---

<b>447 916,01</b>
-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, de financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de commune ou de l'établissement.

<b>LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - 35 - Budget ZA DANTE</b>	<b>BP 2020</b>
---	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (8)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des pa		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	473 444,81		486 241,94		486 241,94
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>473 444,81</b>		<b>486 241,94</b>		<b>486 241,94</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>473 444,81</b>	<b>0,00</b>	<b>486 241,94</b>		<b>486 241,94</b>

+  
**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)**      **480 961,94**

=  
**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**      **947 203,88**

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	180 248,97	0,00	13 045,93		13 045,93
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (8)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>180 248,97</b>	<b>0,00</b>	<b>13 045,93</b>		<b>13 045,93</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des pa		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>180 248,97</b>	<b>0,00</b>	<b>13 045,93</b>		<b>13 045,93</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	158 499,97		131 710,79		131 710,79
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	591 735,68		802 447,16		802 447,16
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>750 235,65</b>		<b>934 157,95</b>		<b>934 157,95</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>930 484,62</b>	<b>0,00</b>	<b>947 203,88</b>		<b>947 203,88</b>

+  
**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**      **0,00**

=  
**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**      **947 203,88**

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement et à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de commune ou de l'établissement

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>447 916,01</b>
--	-------------------

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver**, chapitre par chapitre, le budget primitif 2020 du budget annexe de la Z.A. du Haut Danté,
- **d'autoriser** Mme la Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Adopté à la majorité : 21 pour, 4 abstentions (Jacqueline AUBRÉE, Natacha BLANC, Grégory CRESPIEN, Fabrice CERTENAIS).

### 2020-38 Budget primitif 2020 - Budget principal

Rapporteur : Loïc Jézéquelou

Vu les articles L 2312 – 1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le report de la date limite d'adoption des budgets primitifs au 31 juillet 2020 prévue l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 et ses conséquences sur les modalités de tenue du débat d'orientation budgétaire,  
Considérant le débat d'orientation budgétaire présenté lors de cette même séance,

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, je soumetts à votre approbation le projet du budget primitif 2020 de la commune, arrêté aux montants suivants :

<b>LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - 35 - Budget COMMUNAL</b>	<b>BP 2020</b>
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	852 239,00	0,00	922 882,92		922 882,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 136 500,00	0,00	2 127 000,00		2 127 000,00
014	Atténuations de produits	255,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	530 565,71	0,00	552 882,00		552 882,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>3 519 559,71</b>	<b>0,00</b>	<b>3 602 764,92</b>		<b>3 602 764,92</b>
66	Charges financières	169 000,00	0,00	161 000,00		161 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	2 000,00		2 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	30 000,00		50 000,00		50 000,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 724 559,71</b>	<b>0,00</b>	<b>3 815 764,92</b>		<b>3 815 764,92</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 720 867,49		1 043 367,18		1 043 367,18
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (	140 876,00		124 217,00		124 217,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 861 743,49</b>		<b>1 167 584,18</b>		<b>1 167 584,18</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 586 303,20</b>	<b>0,00</b>	<b>4 983 349,10</b>		<b>4 983 349,10</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 983 349,10</b>
--	---------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	29 250,98	0,00	53 500,00		53 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	484 300,00	0,00	328 466,00		328 466,00
73	Impôts et taxes	3 109 100,00	0,00	3 138 532,00		3 138 532,00
74	Dotations, subventions et participations	575 000,00	0,00	566 441,00		566 441,00
75	Autres produits de gestion courante	13 300,00	0,00	12 500,00		12 500,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>4 210 950,98</b>	<b>0,00</b>	<b>4 099 439,00</b>		<b>4 099 439,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	3 000,00		3 000,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 230 950,98</b>	<b>0,00</b>	<b>4 102 439,00</b>		<b>4 102 439,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (	85 620,00		36 100,00		36 100,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>85 620,00</b>		<b>36 100,00</b>		<b>36 100,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 316 570,98</b>	<b>0,00</b>	<b>4 138 539,00</b>		<b>4 138 539,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	844 810,10
--	------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 983 349,10</b>
--	---------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>1 131 484,18</b>
---	---------------------

Il s'agit pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - 35 - Budget COMMUNAL</b>	<b>BP 2020</b>
---	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>3 701 778,08</b>	<b>2 302 289,90</b>	<b>2 009 959,00</b>		<b>4 312 248,90</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 701 778,08</b>	<b>2 302 289,90</b>	<b>2 009 959,00</b>		<b>4 312 248,90</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00	0,00	420 000,00		420 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	180 248,97	0,00	13 046,00		13 046,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	40 000,00		50 000,00		50 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>620 248,97</b>	<b>0,00</b>	<b>483 046,00</b>		<b>483 046,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 322 027,05</b>	<b>2 302 289,90</b>	<b>2 493 005,00</b>		<b>4 795 294,90</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	85 620,00		36 100,00		36 100,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>85 620,00</b>		<b>36 100,00</b>		<b>36 100,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 407 647,05</b>	<b>2 302 289,90</b>	<b>2 529 105,00</b>		<b>4 831 394,90</b>
+						
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>4 831 394,90</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	182 104,40	838 223,70	357 491,00		1 195 714,70
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	583 322,48	0,00	564 329,82		564 329,82
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	116 000,00	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>881 426,88</b>	<b>838 223,70</b>	<b>921 820,82</b>		<b>1 760 044,52</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 106)	78 000,00	0,00	152 000,00		152 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	432 935,29	0,00	1 221 370,02		1 221 370,02
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions	1 164 000,00		287 700,00		287 700,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 674 935,29</b>	<b>0,00</b>	<b>1 661 070,02</b>		<b>1 661 070,02</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 556 362,17</b>	<b>838 223,70</b>	<b>2 582 690,84</b>		<b>3 421 114,54</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 720 867,49		1 043 367,18		1 043 367,18
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	140 876,00		124 217,00		124 217,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 861 743,49</b>		<b>1 167 584,18</b>		<b>1 167 584,18</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 418 105,66</b>	<b>838 223,70</b>	<b>3 750 475,02</b>		<b>4 588 696,18</b>
+						
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>242 696,18</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>4 831 394,90</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement; sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>1 131 484,18</b>
--	---------------------

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver**, chapitre par chapitre, le budget primitif 2020 de la commune,
- **d'autoriser** Mme la Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à la majorité : 19 pour, 6 abstentions (Jacqueline AUBRÉE, Natacha BLANC, Grégory CRESPIN, Fabrice CERTENAIS, Jean-François GIFFARD, Christèle GASTÉ).**

L'ordre du jour épuisé, Madame la Maire lève la séance à 19h50.

Le secrétaire de séance,

